



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-Saint-Denis  
éducation  
nationale

**DIMOPE**

Affaire suivie par  
Céline Soulier  
Chef de la DIMOPE 2

Téléphone  
01 43 93 72 13  
Courriel  
[ce.93dimope2@ac-creteil.fr](mailto:ce.93dimope2@ac-creteil.fr)

**Secrétariat**  
Téléphone  
01 43 93 72 05

8 rue Claude Bernard  
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

Bobigny, le 23 janvier 2014

Le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles du 1<sup>er</sup> degré

*POUR EXECUTION*

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA  
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles  
maternelles, élémentaires et établissements  
spécialisés

*POUR INFORMATION*

**Diffusion obligatoire**

**Objet :** priorité médicale ou sociale en vue du mouvement départemental 2014.

Dans le cadre du mouvement départemental 2014, les enseignants du premier degré peuvent solliciter une priorité médicale et/ou sociale.  
La date limite de réception des dossiers est le 14 février 2014.

Le dossier est constitué d'une partie confidentielle destinée au service médical et/ou social à laquelle s'ajoute une partie administrative permettant d'enregistrer votre demande.

Partie confidentielle :

- Pli confidentiel pour le service médical :  
Lettre de motivation plus détaillée,  
Pièces justificatives de votre situation : RQTH, certificats médicaux, suivi particulier...
- Pli confidentiel pour le service social :  
Lettre de motivation plus détaillée,  
Pièces justificatives de votre situation.

Vous pouvez ajouter tous les éléments complémentaires permettant d'apprécier votre situation personnelle.

Il est possible de demander une priorité médicale et une priorité sociale. Dans ce cas, fournir les deux plis confidentiels.

Important : notez bien sur la ou les enveloppes votre nom et prénom ainsi que et le service destinataire.

Partie administrative :

- une lettre de motivation indiquant :  
Votre identité : nom, prénom, adresse personnelle, adresse mail, numéro de téléphone, date de naissance, grade, discipline et établissement d'affectation,  
Les motifs de la nécessité médicale ou sociale d'une mutation au regard de votre pathologie (ou celle de votre conjoint ou enfant),  
Vos vœux d'affectation : bassin, commune, école.



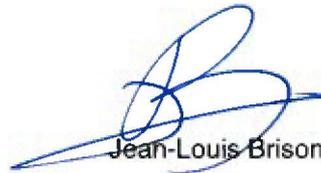
Il est important de formuler des vœux cohérents avec la demande de priorité présentée.

2/2

Vous transmettez votre demande au plus tard le 14 février 2014, à la DIMOPE 2 :

Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis  
DIMOPE 2 - service mouvements -  
8 rue Claude Bernard  
93008 Bobigny cedex

Le dossier complet est à retourner à la DIMOPE 2 pour le 14 février 2014.  
Toute demande reçue après cette date ne sera pas étudiée.



Jean-Louis Brison